

PROCEDE D'EVALUATION DE DEPART POUR L'ENTREE EN FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE DES CATEGORIE A

Lors de la première « séance moto » se déroulera une évaluation permettant de définir le nombre d'heures de formation nécessaire à la maîtrise du véhicule, notamment hors circulation, aussi appelée « formation plateau ».

Cette évaluation se déroulera sur une piste ou un parking suffisamment sûr en terme d'absence de circulation ou d'environnement. La moto sera emmené par le formateur sur place. Elle durera un peu moins de une heure et s'articulera sur plusieurs exercices dont la rapidité de progression ainsi que le niveau de qualité de réalisation permettront de définir le nombre d'heures de formation « plateau » et « circulation ». Le résultat de cette évaluation sera notifié sur le contrat.

Les exercices pour l'évaluation plateau présenteront une progressivité dans la difficulté (démarrage/arrêt, demi tour large, moins large, patinage, patinage en changeant de trajectoire puis mise en place d'un parcours,...)

La mise en place du parcours lent s'effectuera de manière progressive également (cônes larges, apparition de piquets,...)

L'évaluation se terminera par un exercice à allure normale de manière à effectuer une prise d'allure permettant de passer de la première vitesse à la seconde et à la troisième puis effectuer un demi-tour en bout de piste afin de revenir pour effectuer un arrêt en seconde après avoir rétrogradé.

Encore une fois, le temps de compréhension, la qualité de la réalisation ainsi que le temps pour réaliser l'exercice permettent de venir compléter l'évaluation.

L'évaluation « plateau » terminé, le formateur informe l'élève de son ressenti et donc du nombre d'heure nécessaire à sa formation hors circulation. Cette évaluation sera exprimé sous forme de fourchette, exemple : Plateau 8-10h, 10-12h, au moins 15 heures.

Il est possible que le résultat de l'évaluation ne permette pas de définir précisément le temps de la formation, il s'installera alors une discussion ou le formateur insistera sur le temps incertain de la formation ainsi que sur le coût qui en résultera. Il est également possible de conseiller l'élève sur une approche différente de la conduite d'un deux roues, par exemple en commençant par effectuer une formation 125cc, donnant lieu au permis A1.

Le retour s'effectuera, si le niveau le permet, l'élève sur la machine équipé d'un gilet « moto-école » et d'une radio permettant d'être guidé et orienté par le formateur situé derrière. Cette dernière phase permettra d'établir le résultat du nombre d'heure de formation en circulation.

L'élève informé de sa formation prévisionnelle, il est établi le contrat et la formation peut alors débuter.

DEROULEMENT DES FORMATIONS HORS CIRCULATION DES CATEGORIES DEUX-ROUES

Les formations hors circulation se dérouleront sur une piste ouverte à la circulation publique situé boulevard de Cluny (D13) au Puy en Velay.

Cette piste se situe à 2,3 km ou à 1 km en fonction du lieu de départ, cela représente un trajet respectivement de 7 min et 4 min lorsque la circulation est normalement fluide (Ces données sont purement indicatives). Il est également possible que le véhicule d'apprentissage soit déjà sur place auquel cas soit l'élève est emmené par le formateur soit le rendez vous est donné directement sur place.

Cette piste est aussi la piste utilisée lors des examens plateaux des catégories A1 et A2 du permis de conduire qui sont prioritaires par rapport aux leçons.

Cette piste est en mesure de recevoir jusqu'à une dizaine de futurs motards (voir plus) ainsi que tous les véhicules de toutes les catégories de permis existantes.

Cette piste est équipée de toilettes turcs rudimentaires. Il n'y a pas de point d'eau.

Pour les formations ne donnant pas lieu à un examen final (AM, A2>A , formation de 7 heures (motocyclettes/L5e pour les titulaires de la catégorie B du permis de conduire)le lieu reste inchangé, mais les tracés permettant les exercices seront adapté en fonction de l'espace disponible pour assurer la sécurité.